L'essor des nouvelles technologies : un danger pour les personnels de direction.

Le protocole d'accord d'octobre 2000, considéré par certains comme une avancée majeure, stipulait dans son préambule : *"la recherche du meilleur service rendu au public et la modernisation de l'Etat exigent un lourd investissement professionnel et personnel de la part des personnels d'encadrement du système éducatif, et notamment des chefs d'établissement du second degré ; l'importance de leur rôle doit être reconnue et affirmée par l'institution."*

Non seulement la promesse ministérielle de reconnaissance institutionnelle du rôle des personnels de direction n'a pas été tenue, mais leur charge de travail n'a cessé de s'accroitre.

La cause principale de cette aggravation des conditions de travail réside en partie dans le développement du numérique, initialement envisagé comme un outil facilitateur, mais qui s'est lentement transformé en une forme d'esclavagiste moderne.

Avec le développement d'Internet, l'administration de l'Education Nationale a discrètement transféré de très nombreuses tâches vers les établissements scolaires, sans accompagnement de moyens supplémentaires et sans formation des personnels en place.

Vers la fin des années 80, les Minitels et les machines à écrire ont laissé la place aux premiers ordinateurs qui sont d'abord arrivés sur les bureaux des secrétaires, puis sur ceux des adjoints avec les premières versions d'EDT. C'est seulement au début des années 90 que les premiers P.C sont apparus sur les bureaux des chefs d'établissements, avant de se généraliser grâce au passage du DOS aux premières versions de Windows, mettant ainsi l'outil informatique à la portée de tous.

La traditionnelle ouverture du courrier constituait un temps fort de l'établissement, réunissant quotidiennement l'équipe de direction et la secrétaire autour d'un café, pour des échanges souvent fructueux à l'issue desquels chacun repartait avec ses dossiers du jour à traiter en attendant les courriers du lendemain.

Trente ans plus tard, le courrier est devenu électronique et probablement la principale cause de stress au travail. Il n'arrive plus seulement une fois par jour à heure régulière, mais par gigantesques vagues incessantes tout au long de la journée, transportant des tas d'informations plus ou moins utiles ou importantes qu'il faut trier, détruire, classer et essayer de lire le plus rapidement possible pour ne pas être submergé par les vagues suivantes.

Ce sont jusqu'à 100 messages par jour qui arrivent en flots continus, scotchant le chef d'établissement à son écran, certains services n'hésitant pas à accompagner leurs messages de 10 ou 12 pièces jointes, sans même se poser la question du temps nécessaire à l'ouverture, l'impression et la lecture de ces documents.

Parmi les causes d'invasion, figurent les innombrables semaines de l'industrie, de la presse, du cinéma, du développement durable, de la sécurité routière, de la laïcité,…ou journées PPMS, franco Allemande, de l'Europe, du harcèlement et de la virtualité responsable, des métiers de l'eau, des arts à l'école, Ecole familles, de la technologie, du sport scolaire,…. Il n'y aura bientôt plus assez de jours dans le calendrier scolaire pour faire face à cette frénétique détermination à nous détourner continuellement de nos missions principales.

Le courrier électronique a également réduit l'anticipation et il n'est désormais pas rare que les réponses nous soient demandées dans les 48 heures, le jour même, (voire la veille !), sans se poser la question de notre disponibilité du moment. Le rythme du courrier postal avait le mérite de calibrer la notion d'urgence à une semaine minimum, laissant ainsi un temps raisonnable pour traiter sereinement et sérieusement les dossiers.

…/…

…/…

La messagerie électronique a aussi profondément modifié l'organisation du travail dans l'établissement. La lecture collective du courrier a fait place au partage d'informations par mail avec la secrétaire ou le chef d'établissement adjoint, qui sont eux aussi scotchés à leur écran dans les bureaux voisins !

Nous frisons même le burlesque lorsqu'il nous arrive de téléphoner à un collègue situé à quelques mètres pour lui demander s'il a bien reçu notre message.

Les parents eux-aussi n'hésitent plus à nous interroger par mail, via les ENT et l'outil étant mis à leur disposition, il faudra bien trouver du temps et des solutions pour leur répondre lorsque les 1000 à 3000 parents auront pris l'habitude de nous interpeller régulièrement pour les professeurs non remplacés, les menus de la cantine, la punition injustifiée,….

Autre innovation technologique récente pour le bien-être des personnels de direction, la clé OTP permet désormais de prolonger nos longues journées de travail à la maison, afin d'être en mesure de répondre encore plus vite à une administration toujours pressée, mais qui anticipe de moins en moins.

Il faut cependant reconnaitre que les applications se sont incontestablement améliorées depuis GEP, bien plus lentement que celles des progiciels privés, exclusivement conçus pour faciliter le travail des utilisateurs, quand les applications de l'Education Nationale visent uniquement à faciliter le travail de son administration. Alors que les demandes de modifications ou suggestions d'amélioration sont immédiatement traitées par Index Education, elles sont systématiquement impossibles pour les applications nationales.

Pour que tout le travail de saisie puisse être effectué dans les EPLE, le nombre de ces applications n'a cessé d'augmenter de façon exponentielle (AFFELNET, APB, ASIE, MOSART, SUPPLE, ….)
Au-delà de la saisie, c'est également le travail d'impression qui a été confié aux établissements, sans compensation financière bien entendu.

Nous aurons certainement bientôt à imprimer les bulletins de salaires des personnels, les diplômes d'examens, voire même peut-être les sujets d'examens, très tôt le matin les jours d'épreuves.

La dernière innovation nommée Dém'Act, requière d'inutiles et répétitives manipulations pour le chef d'établissement, qui selon les caprices de l'informatique et le débit Internet, peut passer une petite heure à valider les actes et déposer le PV, pour une tâche qui lui demandait seulement cinq à dix minutes auparavant en apposant quelques signatures dans un parapheur.

Loin de toute nostalgie réactionnaire, un simple constat montre que l'essor des nouvelles technologies a considérablement modifié, intensifié et dénaturé le travail des chefs d'établissements, mais peut-être plus grave, leurs rapports aux autres, au sein de l'institution comme dans l'établissement.

Philippe LEMAITRE
Proviseur des lycées Marcel Sembat
Sotteville Lès Rouen
Secrétaire académique adjoint - Académie de Rouen.